Réf. Farde e-Assemblées : 2726993

N° OJ : **6**

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2026

**Objet :** Association de fait SPECQUE ULB.- Subside : 1.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2026;

Considérant que l'association de fait SPECQUE ULB demande un subside de 1.000,00 EUR pour les frais de fonctionnement;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article unique.- Un subside de 1.000,00 EUR à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2026 est octroyé au profit de l'association de fait SPECQUE ULB.

Annexes :